

## INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : SALLE DES FÊTES - grand rue 08700 GESPUNSBART

Horaires : Départ de 08h00 à 14h00 pour le 10km et parcours adapté  
Départ de 08h00 à 12h00 pour les 19 et 50km  
Arrivée limitée à 17 heures.

Parcours : « distances » sans difficultés particulières  
Ouvert à tous : les enfants de moins de 10 ans  
doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ  
contre une cotisation de participation « sans sousser » de 2,-€  
(gratuite pour les moins de 12 ans et les personnes handicapées).  
Portent les timbres de contrôle, ils ne démontrent pas aux temps TV  
sur les sommets internationaux disponibles au retour.

Pré-inscriptions : Non

Inscriptions : NOM - Prénom / Adresse de correspondance /  
Code postal / Ville / Téléphone.

Récompenses : Aux groupes de plus de 20 participants

Assurance : La FFSP est agréée en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.  
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé

Remboursement : Bonbons et collations gratuites aux points de contrôle  
Possibilité de petite restauration - payante - à l'arrivée :  
(dans la limite des disponibilités) à réserver AVANT votre départ !

AVIS IMPORTANTS : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur les parcours  
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Sécurité : Premiers secours : Par l'association.  
Urgence : 112

Contact : ECTG : « Marcheurs de la Goutelle »  
Président : Mr Bernard PONCIN  
TEL / 0622804808 - bernard.poncine@laposte.net

La marche aura lieu quelle que soient les conditions  
météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

**GESPUNSBART**  
FRANCE ARDENNES



**FFSP**

**22ème Marche Populaire**  
Internationale « Autour du jet d'eau »

**DIMANCHE**  
**04 MARS 2018**

**Parcours adapté et 10-15-20 km**

Membre de la FFSP n°P08641  
Visa FFSP 2018-08-273-M

Internet : <http://www.ffsp.fr> tel : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

[facebook.com/ffsp.france](https://www.facebook.com/ffsp.france) [twitter.com/ffsp\\_officiel](https://twitter.com/ffsp_officiel)



**VVF VILLAGES**  
LES VILLAGES SANTIER EN FRANCE



**Groupama**



**Partenaires de la FFSP**

Agrément national autorisé  
du 20 juin 2006

Buureau de mission d'utilité publique par  
arrêté N°012156 du 2 août 2001